

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1. Objet

Le règlement cadre des compétitions ligue définit les conditions d'attribution et d'organisation des compétitions organisées par la Ligue Bourguonne Franche-Comté de Badminton (LBFCBad).

Il comprend les compétitions suivantes :

- Circuit régional Jeunes (CRJ)
- Championnats régional Jeunes
- Championnats régional Sénior
- Le cas échéant :
 - Championnat régional Vétéran
 - Inter-comités régional
 - Interclubs régional Jeunes

La gestion et le suivi des compétitions ligue sont délégués à la commission régionale compétition (CRC) en partenariat avec la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) pour la gestion et la nomination des officiels de terrain.

1.2. Calendrier et candidature à l'accueil d'une compétition ligue

Les dates des compétitions ligue figurent au [calendrier sportif de la LBFCBad](#) (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard en juin de la saison précédente.

[Un fichier consultable en ligne](#) permet de suivre les candidatures à l'accueil reçues ainsi que les attributions effectuées.

L'organisation d'une compétition ligue est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

Le candidat organisateur doit déposer sa candidature auprès de la CRC en utilisant le formulaire correspondant. Cette demande peut être adressée dès la publication du calendrier sportif de la LBFCBad et au plus tard le premier dimanche de septembre de la saison en question.

L'attribution des accueils des compétitions ligue s'effectue par le Conseil d'Administration ou le Bureau de la ligue sur proposition de la CRC suivant les critères suivants :

- Position géographique non excentrée pour les compétitions qui se déroulent sur un jour
- Répartition par comité départemental
- Capacité d'accueil sur les équipements sportifs
- Engagement à la gestion de la compétition (confection des tableaux...)
- Précocité de la demande

Sauf exception, une première affectation est réalisée avant le deuxième dimanche de juillet puis une seconde avant le deuxième dimanche de septembre. Le cas échéant, une relance est faite en début de saison pour pourvoir aux dernières compétitions non affectées.

2. REGLEMENT

Les compétitions ligue se déroulent selon les règles fédérales relatives aux compétitions et dans le respect du présent règlement. Un règlement spécifique à chaque compétition le complète.

Un règlement particulier, approuvé par le juge-arbitre de l'étape, peut compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

3. MODALITES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION LIGUE

3.1. Arbitrage

La désignation des officiels techniques est gérée par la CLOT.

Leurs frais sont à la charge de la LBFCBad.

3.2. Affichage

Par respect des directives fédérales, les documents suivants doivent obligatoirement être affichés dans toutes les salles de compétition afin qu'ils puissent être lus facilement par tous les participants et accompagnateurs :

- Le règlement spécifique de la compétition et l'éventuel règlement particulier (§2)
- Le règlement concernant les tenues vestimentaires
- Le code de bonne conduite des joueurs
- Le code de bonne conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques
- Les tableaux de la compétition mis à jour après chaque tour
- L'échéancier de la compétition le cas échéant mis à jour
- Procédure de gestion des cartons et sanctions
- Procédure de gestion des forfaits et sanctions

3.3. Logiciels

Les compétitions ligue sont gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona.

La LBFCBad peut imposer l'utilisation d'un logiciel particulier pour chacune des compétitions.

3.4. Volants

Des volants homologués au minimum « standard » seront fournis par l'organisateur pour les finales et mis en vente dans la ou les salles.

3.5. Salle

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

Pour les compétitions ouvertes à la catégorie poussins, 3 terrains au minimum seront facilement réglables à 1m40.

4. OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

4.1. Organisation de la compétition

L'organisateur s'engage à désigner une personne référente (de préférence formée GEO - interne ou externe au club) responsable de :

- La remontée des informations propres aux conditions d'accueil (Adresse(s), nombre de terrains, particularités, jouabilité, existence d'équipements spécifiques pour terrains poussins...)
- Le cas échéant, le choix d'un logiciel de gestion de compétition
- La coordination de la préparation de la ou des installations sportives
- La préparation d'un podium pour la remise des récompenses
- Le respect du présent règlement et du règlement spécifique de la compétition

Possibilité est laissée à l'organisateur de confectionner les tableaux et l'échéancier sous la responsabilité du GEO nommé en collaboration avec la CRC et sous le contrôle du JA principal.

La CRC aura en charge :

- La déclaration du tournoi sous Poona au moins 90 jours avant celui-ci
- La rédaction éventuelle d'un règlement particulier (voir §2)

- La transmission des informations pour préparation des récompenses par la LBFCBad

4.2. Table de Marque

L'organisateur s'engage à mettre à disposition une table de marque par gymnase (Ordinateur équipé du logiciel de gestion de la compétition, Imprimante, Sono...) et au minimum 1 bénévole présent en continu sur au moins une ½ journée. Il sera assisté en permanence d'un second bénévole pouvant changer plus régulièrement.

4.3. Buvette

L'organisateur s'engage à tenir au moins une buvette permettant aux joueurs de se restaurer sur place.

4.4. Assistance paramédicale

L'organisateur veillera à respecter les précautions prévues à l'article 2.21 du règlement général des compétitions.

4.5. Transmission des résultats

Le GEO réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition dans les 3 jours suivant la fin de celle-ci.

Dans les 2h suivant la fin de la compétition, l'organisateur adresse par courriel le fichier de sauvegarde du tournoi à la CRC afin de permettre la diffusion des résultats aux média régionaux pour l'édition du lendemain. Ce fichier permettra également l'édition des factures liées à la participation et l'établissement des classements du circuit.

4.6. Aide à l'accueil

Sous réserve du respect du présent règlement et après lecture du rapport du JA, la CRC accordera une aide à l'accueil de :

- 150 €/jour (comprenant la fourniture des volants des finales)

Le cas échéant, elle sera bonifiée de :

- 75€/jour pour la mise à disposition d'une seconde salle (4 terrains minimum) si nécessaire
- 150€/jour pour la confection intégrale des tableaux et la rédaction des convocations (sous la responsabilité du GEO nommé).

Cette aide pourra être minorée en cas d'organisation imparfaite ou d'autonomie insuffisante obligeant un soutien anormal de la CRC.

5. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

L'organisateur, les officiels techniques des étapes et les dirigeants des clubs concernés sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La CRC supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à certains aspects du règlement ou des compétitions.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la CRC est transmise au conseil d'administration de la LBFCBad pour décision.

6. LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application du présent règlement peut faire l'objet d'une demande de saisie de la commission régionale chargée des litiges et réclamations, dans le respect des règlements correspondants.